

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

CONSEIL EXECUTIF

Trente troisième session ordinaire

25 - 29 juin 2018

Nouakchott (Mauritanie)

EX.CL/1086(XXXIII)

Original: anglais

**RAPPORT DE LA SIXIEME REUNION DES MINISTRES DU COMMERCE
DE L'UNION AFRICAINE (AMOT)**

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 011-551 7700 Fax: 011-551 7844

Website: www.au.int

**SIXIEME REUNION DES MINISTRES DU COMMERCE DE L'UNION
AFRICAIN (AMOT)
3 - 4 JUIN 2018
DAKAR, SENEGAL**

AU/TI/AfCFTA/AMOT/6/FINAL/REPORT
Original: anglais

**RAPPORT DE LA SIXIEME REUNION DES MINISTRES DU COMMERCE
DE L'UNION AFRICAINE (AMOT)**

INTRODUCTION

1. La sixième Réunion des Ministres du Commerce de l'UA s'est tenue les 3 et 4 juin 2018 à Dakar (Sénégal). Le but de la réunion est d'examiner le rapport de la 6^{ème} Réunion du Comité des Hauts Fonctionnaires au Commerce (STO).
2. Ont participé à la réunion, des délégués des pays ci-après: Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, République du Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Guinée équatoriale, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Libéria Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Rwanda, République Arabe Sahraoui Démocratique, Sao Tomé e Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Afrique du Sud, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.
3. Etaient également présents, des fonctionnaires des organisations ci-après : Commission de l'Union africaine (CUA), Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD), Communauté Est Africaine (CAE), Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), Maghreb Arabe (UMA); des représentants de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La liste des délégués figure à Annexe I.

OUVERTURE DE LA REUNION (Point 1 de l'ordre du jour)

Allocution d'ouverture de l'Ambassadeur Albert M. Muchanga, Commissaire au Commerce et à l'Industrie de la CUA

4. Dans son allocution, le Commissaire au Commerce et à l'Industrie, l'Ambassadeur Albert Muchanga, a souhaité la bienvenue aux Ministres et a remercié le Gouvernement et le peuple sénégalais pour leur chaleureuse hospitalité et pour les excellentes installations mises à la disposition des participants à la réunion. Il a noté l'engagement du Sénégal à faire avancer l'agenda panafricain qui inclut la ZLECAf. Il a, par ailleurs, félicité les membres du nouveau Bureau et a souligné la nécessité de finaliser les questions de la phase 1 des négociations qui sont restées en suspens, tout en abordant les nouvelles questions qui seront négociées dans le cadre de la Phase 2. Le Commissaire a remercié le Bureau sortant pour les réalisations qu'il a accomplies pendant son mandat, et dont le point culminant fut la signature de l'Accord portant création de la ZLECAf lors du Sommet extraordinaire qui s'est tenu à Kigali, au Rwanda, le 21 mars 2018.
5. Le Commissaire a informé les participants que le Ghana, le Kenya et le Rwanda avaient déjà ratifié l'Accord de la ZLECAf, et que le Niger était sur le point de le faire.

6. L'Ambassadeur Muchanga a rappelé aux participants l'importance de l'engagement du secteur privé aux niveaux national et continental. A cet égard, il a informé la réunion de la participation et des contributions du Forum africain des Affaires et du secteur privé lors du dernier Sommet extraordinaire tenu à Kigali, au Rwanda. Il a également informé la réunion de la prochaine Foire commerciale intra-africaine prévue en décembre 2018 au Caire, en Égypte, qui se déroulera en marge de la réunion des Ministres (AMOT). Cela permettra aux Ministres du commerce de participer à l'événement.

7. Le Commissaire a également proposé que les Ministres du commerce de l'UA (AMOT) recommandent au prochain Sommet que tous les États parties créent des comités nationaux de la ZLECAf sur la base d'un modèle à élaborer par la Commission et soumis au Sommet de janvier 2019, pour examen et d'autres directives. Les structures peuvent choisir n'importe quelle dénomination qu'elles préfèrent, mais l'essentiel est de l'avoir et de l'utiliser pour faire avancer la Zone continentale de libre-échange continentale africaine au niveau national, tout en œuvrant pour l'appropriation du Plan d'action sur le renforcement du commerce intra-africain.

Allocution d'ouverture de S.E. M. Mahammed Boun Abdallah Dionne, Premier ministre de la République du Sénégal.

8. En accueillant les délégués au Sénégal, le Premier ministre a pris note de l'ambition des pères fondateurs de l'OUA pour une Afrique prospère. Il a souligné qu'à la suite de la signature de l'Accord de la ZLECAf par 44 États africains, à Kigali en mars, la marche de l'Afrique vers un Marché commun tel que prévu dans le traité d'Abuja avait été établie. Le Premier ministre a précisé qu'il s'avère important pour l'Afrique d'augmenter ses taux de 1% du commerce mondial, 5% du PIB mondial et de 2% des flux d'investissement. L'Afrique doit être maître de son développement. Le Premier Ministre a demandé aux Ministres de prendre connaissance des directives du Sommet de Kigali. Il a conclu son propos en promettant le soutien du gouvernement du Sénégal au bon déroulement de la réunion des ministres.

ELECTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour)

9. Les membres du nouveau Bureau des Ministres du commerce de l'UA ont été élus comme suit:

Président: Ouganda (Afrique de l'est)

Vice-Président: République Démocratique du Congo (Afrique centrale)

2ème Vice-Président: Mauritanie (Afrique du Nord)

3ème Vice-Président: Afrique du Sud (Afrique australe)

Rapporteur: Côte d'Ivoire (Afrique de l'Ouest)

10. La réunion a été présidée par S.E.M.Souleymane Diarrassouba, Ministre du commerce, de l'industrie et de la promotion des PME de la Côte d'Ivoire et le rapporteur est M. Waoti Seydou Touré.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX (Point 3 de l'ordre du jour)

11. Les Ministres ont examiné et adopté leur ordre du jour de la réunion avec les amendements suivants

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion;

Point 2 de l'ordre du jour: Election des membres du Bureau;

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux;

Point 4 de l'ordre du jour : Examen du rapport de la 6^{ème} Réunion du Comité des Hauts Fonctionnaires au commerce ;

Point 5 de l'ordre du jour: Clarification de la position du « Groupe des Sept » sur les modalités

Point 6 de l'ordre du jour : Examen des Annexes au protocole sur le commerce des marchandises, les Annexes au Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends

Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses ;

Point 8 de l'ordre du jour: Date et lieu de la prochaine réunion

Point 9 de l'ordre du jour: Adoption du rapport de la réunion;

Point 10 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

EXAMEN DU RAPPORT DE LA 6EME REUNION DU COMITE DES HAUTS FONCTIONNAIRES AU COMMERCE (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)

Compte rendu sur les directives du sommet

12. Les ministres ont rappelé les paragraphes 12,13 et 14 de la Décision Ext/Assembly/AU/Dec.1(X) de la 10^{ème} Session extraordinaire et ont noté que certains Etats membres ont besoin des Annexes à adopter avant d'initier des processus nationaux menant à la ratification de l'Accord de la ZLECAf.

13. Les Ministres du commerce ont pris du compte rendu sur les directives du Sommet et ont convenu de :

- a) soumettre les Annexes au protocole sur le commerce des marchandises, les Annexes au Protocole sur les règles et procédures relatives au règlement des différends et la liste des priorités Secteurs du commerce des services à la Session de juillet 2018 de la Conférence, pour adoption;
- b) soumettre les listes des concessions tarifaires et les listes d'engagements spécifiques relatifs au commerce des services conformément aux modalités convenues à la Session de janvier 2019 de la Conférence, pour adoption; et
- c) de conclure les négociations sur la politique de concurrence, les investissements et les droits de propriété intellectuelle, et de soumettre le projet de textes juridiques à la Session de janvier 2020 de la Conférence, pour adoption, par l'intermédiaire du Comité technique spécialisé sur la justice et les Affaires juridiques.

Questions en suspens sur la libéralisation tarifaires

14. S'agissant de l'exclusion et de la liste des produits sensibles, les Ministres ont pris note des trois propositions qui ont été présentées. Ils ont également noté que des études ont été présentées au Forum de négociation, qui indiquent qu'une exclusion de même 1% du commerce, peut avoir un effet dévastateur sur le commerce intra-africain dans son ensemble. Les Ministres ont, en outre, pris note du fait que le Comité des Hauts Fonctionnaires du commerce ait accepté que cette question fasse l'objet de consultations nationales, sur la base des trois propositions qui ont été faites. Les Ministres ont, également appuyé l'idée de consultations nationales et ont préconisé que les éléments suivants soient examinés lors des consultations nationales sur le pourcentage de la liste d'exclusion:

- a) les objectifs du Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain, du Traité d'Abuja et de diverses décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement visant à réduire les barrières au commerce en Afrique et la nécessité d'évoluer rapidement vers un marché plus intégré;
- b) l'appui à la création de chaînes de valeur commercialement significatives en Afrique, afin d'attirer des investissements dans des secteurs productifs d'emplois;
- c) la vision des chefs d'État et de gouvernement de l'UA d'améliorer sensiblement le commerce intra-africain au-dessus des niveaux insignifiants actuels;

- d) la fragmentation potentielle du marché en Afrique;
- e) la nécessité d'un développement industriel en Afrique; et
- f) le principe de consolidation des acquis des Communautés économiques régionales (CER) et le renforcement des progrès réalisés par les CER qui ne disposent pas d'une liste d'exclusion.

15. Les ministres ont fait observer que l'exclusion et la liste des produits sensibles sont une question de politique qui exige des orientations politiques de la part de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement. À cet égard, la Conférence est invitée à examiner si une exclusion et une liste des produits sensibles sont susceptibles de favoriser la concrétisation des objectifs du Continent visant à stimuler le commerce intra-africain, l'industrialisation et l'intégration des marchés. Par ailleurs, les Ministres ont noté que la plupart des CER en Afrique n'ont pas de liste d'exclusion, donc une liste d'exclusion au niveau continental serait un frein aux acquis et aux progrès réalisés par les CER, qui sont censées être les éléments de base de la ZLECAf.

16. Les Ministres ont décidé ce qui suit:

- a) que la CUA et les partenaires techniques procèdent à des études sur la liste d'exclusion et des produits sensibles, ainsi que la catégorisation et d'autres domaines des modalités de la libéralisation tarifaire et de les soumettre aux États membres d'ici à la fin de juin 2018. Ces études doivent analyser toutes les questions connexes qui favorisent le commerce intra-africain, l'industrialisation et les avantages équitables.
- b) sur la base des études, il doit y avoir deux niveaux de consultation:
 - i) les consultations nationales doivent se terminer d'ici à la fin de juillet 2018 ; et
 - ii) pour que les consultations au niveau des CER leur permettent de préserver et de renforcer leurs acquis dans le cadre de la ZLECAF, elles doivent être se terminer conclue d'ici août 2018.
- c) que le résultat des consultations soit discuté au niveau du FN au cours de leur prochaine réunion.

17. Les Ministres ont également demandé à la CUA, en collaboration avec la CNUCED et la CEA de :

- a) élaborer un document technique sur les critères de désignation des produits sensibles et de la liste d'exclusion ;

- b) procéder à une analyse de situation sur la manière dont les CER traitent des produits sensibles et la liste d'exclusion avant la fin du mois de juin 2018;
- c) fournir des informations sur les importations des 55 États membres en vue chacune des lignes tarifaires et toutes les importations intra-africaines pour d'effectuer des analyses et des simulations détaillées d'ici à la fin de juillet 2018 ;
- d) élaborer un modèle type qui sera utilisé par les États membres pour élaborer des listes de concessions tarifaires d'ici à la fin du mois de juillet 2018.

Annexe 1 au Protocole le commerce des marchandises, aux listes de concessions tarifaires

18. Les Ministres ont convenu d'avoir les deux paragraphes proposés comme espace réservé pour l'Annexe 1 sur les listes des concessions tarifaires :

« Annexe 1 sur les listes des concessions tarifaires

1. *les États parties élaborent des listes de concessions tarifaires conformément aux modalités approuvées pour la libéralisation des tarifs.*
2. *les listes des concessions tarifaires, une fois adoptés par la Conférence, sont annexées à la présente Annexe et s'appliquent aux échanges entre États parties dès l'entrée en vigueur de l'Accord, conformément à l'Article 23 de l'Accord ».*

Sélection des Secteurs prioritaires pour la libéralisation des services et l'élaboration des cadres réglementaires

19. En ce qui concerne la libération des services, les Ministres ont décidé de ce qui suit :

- a) Dans les listes des engagements spécifiques relatives aux services, les secteurs suivants doivent être considérés comme prioritaires lors des négociations : transport, communication, finances, tourisme et services fournis aux entreprises ;
- b) sur la base des principes de la géométrie variable et de la réciprocité (définis dans les modalités convenues), les États membres qui souhaitent libéraliser plus de secteurs que les cinq secteurs prioritaires choisis, sont libres de le faire ;

- c) le FN doit élaborer une feuille de route pour la négociation de tous les autres secteurs des services non choisis comme prioritaires lors de la première phase afin de porter l'ensemble des secteurs des services faisant l'objet des négociations à tous les secteurs de services marchands ;
- d) la Commission de l'UA, en collaboration avec la CNUCED et la CEA, doit fournir une assistance technique aux États membres, en particulier, à ceux qui ne sont pas membres de l'OMC, ni d'aucune CER, dans le domaine des services;
- e) la CUA doit élaborer un modèle à utiliser par les États membres pour l'établissement des listes d'engagements spécifiques dans le commerce des services d'ici à la fin du mois de juillet 2018;
- f) la CUA doit mobiliser des fonds pour soutenir la participation d'experts des États membres pour chaque secteurs prioritaire pendant les négociations; et
- g) la CUA s'engage à développer la coopération dans le domaine de la réglementation dans tous les secteurs en collaboration avec les régulateurs nationaux et régionaux et en s'appuyant sur les expériences continentales et mondiales de la CNUCED et de la CEA.

Liste des points à traiter dans l'Agenda intégré sur les règles d'origine de la ZLECAf

20. Les ministres ont convenu d'inscrire dans l'Agenda intégré les questions énumérées à l'**Annexe II** du présent rapport et ont approuvé le programme de travail de mise en œuvre transitoire (TIWP) modifié à l'**Annexe III** du présent rapport.

CLARIFICATION DE LA POSITION DU « GROUPE DES SEPT » SUR LES MODALITES DE LA LIBERALISATION DES TARIFS (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)

21. Les Ministres ont pris note de la question en suspens du G-7 et des éclaircissements fournis par la CUA sur cette question. Les Ministres ont rappelé que cette question est soumise à S.E.M Mahamadou Issoufou, Président de la République du Niger et Leader désigné pour diriger la ZLECAf. Par ailleurs, les Ministres ont indiqué que les consultations du G-7 au niveau des chefs d'État se dérouleront en marge des travaux du prochain Sommet, en juillet 2018.

EXAMEN DES ANNEXES AUX PROTOCOLES DE LA ZLECAf (Point 7 de l'ordre du jour)

22. Les Ministres ont examiné les Annexes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du protocole sur le commerce des marchandises, ainsi que les annexes 1, 2 et 3 du Protocole sur les règles

et procédures de règlement des différends : et sont convenus de les soumettre au Sommet pour adoption.

Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

23. Les Ministres ont discuté de la proposition de la CUA et ont convenu de créer des comités nationaux sur la ZLECAf pour assurer une participation significative de toutes les parties prenantes et ont exhorté les États membres à l'examiner. Les ministres ont également noté que certains États membres ont déjà des structures existantes et sont libres d'utiliser ces structures.

24. La représentante de la République arabe d'Égypte a informé les participants que l'Égypte accueillera la première Foire intra-africaine (IATF) au Caire du 11 au 17 décembre 2018. Elle a déclaré à la réunion que cette foire devrait réunir plus de 1000 exposants venus de toute l'Afrique et d'ailleurs, et attirer plus de 70 000 visiteurs ; acheteurs et vendeurs. L'Égypte a l'honneur d'inviter, en outre, tous les États membres de l'UA à s'inscrire et à participer à cet événement continental. À cet égard, l'Égypte demande humblement à tous les Ministres du Commerce et de l'Industrie de l'UA, d'encourager la mobilisation de leur secteur privé national, de leurs entreprises et de soutenir leur participation à cet événement. En outre, elle a confirmé que l'Égypte travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine pour que la prochaine réunion de l'AMOT se déroulera au Caire, en marge de la IATF, en décembre 2018.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION (Point 9 de l'ordre du jour)

25. Les Ministres ont précisé que la prochaine réunion de l'AMOT est prévue pour décembre 2018 au Caire (Égypte), en marge des événements de la Foire intra-africaine.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA RÉUNION (Point 8 de l'ordre du jour)

26. Les Ministres ont examiné et adopté leur rapport.

CLOTURE DE LA REUNION (Point 11 de l'ordre du jour)

27. Le Président a remercié les délégués pour leur contribution fructueuse aux travaux et leur a souhaité un bon retour dans leur pays.

Signé le 4 juin 2018 par le Président et le Rapporteur comme suit :

.....

Souleymane DIARRASSOUBA
Côte d'Ivoire
Président

.....

Mr Waoti Seydou TOURE
Côte d'Ivoire
RAPPORTEUR

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2018-06-29

Report of the Sixth Meeting of the African Union Ministers of Trade (AMOT)

African Union

DCMP

<https://archives.au.int/handle/123456789/8865>

Downloaded from African Union Common Repository